

*République Française*  
*Département : GIRONDE*  
*Arrondissement : Libourne*  
**FLAUJAGUES - Commune**

## **Procès verbal**

Le mercredi 01 avril 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Sébastien Bataille.

Secrétaire de la séance : Geneviève Moulinier

**Présents** : Sébastien Bataille, Frédéric Magne, Geneviève Moulinier, Colette Stelljes-Huc, Christine Leguet, Adrien Eyméri, Véronique PAILHET, Claude LELEU, Maximiliaan VAN DER ZEE, Pierre Emmanuel BLANC, Annie ARAOZ, Sylvie CRETINON, Véronique DARMAS, Christiane CONILH, Jean-Yves BLANCHIER

**Représentés** :

**Absents et excusés** :

### **Ordre du jour** :

-Délibération de nomination des délégués aux différents syndicats :

SVU du Chenil du Libournais

SIRP /Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique

SDEEG /Syndicat d'énergie et environnement de la Gironde

SIAEP/Syndicat des eaux et assainissement Gensac-Pessac

Gironde ressources

AIPS/Association Intercommunale de Prévention et solidarité

AGEDI

CNAS/Centre National d'action sociale

représentant déontologie

-Délibération constitution des commissions communales

-Délibération commission électorale

Informations :

-avancée du dossier travaux école/Mairie

-questions diverses.

**Délibérations du conseil :**

Délibération Organisation des Commissions Communales (N° DE\_019\_2026)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les commissions municipales, mises en place sont prioritairement chargées d'étudier les dossiers à soumettre au conseil municipal.

Elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence. Les élus y discutent des problèmes concrets des habitants et proposent des solutions. Les décisions sont soumises au vote du conseil municipal ou sont prises directement par le maire, selon les cas.

Ses commissions sont composées uniquement de membres élus du conseil municipal. Le Maire siège de droit dans chacune d'elles.

COMMISSIONS	MEMBRES	COMPETENCES	VOTES
Finances	Sébastien BATAILLE, Geneviève MOULINIER,  Frédéric MAGNE, Max VAN DER ZEE, Claude LELEU,	Questions financières et fiscales, état des emprunts et subventions/Projets de Budget, appel d'offres, achat de biens et service externes	

	Jean-Yves BLANCHIER		
Affaires scolaires et cantine	Geneviène MOULINIER, Sylvie CRETINON,  Colette STELLJES, Christiane CONILH, Christine LEGUET.  <b>Responsable de la commission :</b>  <b>Geneviène MOULINIER</b>	Conseil d'école, relations avec les parents d'élèves et les enseignants/Cantine et SIRP	
Travaux et cadre de vie/ Urbanisme	Sébastien BATAILLE, Geneviène MOULINIER, Frédéric MAGNE, Sylvie CRETINON, Max	Entretien des bâtiments communaux, espaces verts, voirie et réseaux/aménagement de l'espace public/cimetière/environne ment	

	<p>VAN DER ZEE, Roger EYMERI, Pierre Emmanuel BLANC,  Colette STELLJES.</p> <p>Urbanisme: Jean-Yves BLANCHIER, Christiane CONILH.</p> <p><b>Résponsable de commission:</b></p> <p><b>Frédérique MAGNE</b></p>		
Aides sociales et solidarité	<p>Véronique PAILHET, Annie ARAOZ, Sylvie CRETINON.</p> <p><b>Responsable de la commission:</b></p>	Relation avec les services sociaux et accompagnement d'urgence	

	<b>Véronique PAILHET</b>		
Affaires socio-culturelles, sportives et festives	<p>Véronique PAILHET, 1Annie ARAOZ, Sylvie CRETINON, Colette STELLJES, Jean-Yves BLANCHIER, Geneviève MOULINIER, Véronique DARMAS,</p> <p><u>Membre d'association:</u> Marie-Claude DUBORIE et Nicolas ESTEVE</p>	Relation avec le comité des fêtes/mise à disposition des bâtiments et installations communaux, soutien logistique aux manifestations	
Communication	<p>Véronique DARMAS, Frédéric MAGNE, Claude LELEU, Véronique PAILHET, Geneviève MOULINIER,</p> <p>Jean-Yves BLANCHIER.</p> <p><b>Responsable de la commission: Véronique DUMAS</b></p>	Bulletin/gestion du site internet/ facebook/panneaupocket	

L'assemblée charge Mr le Maire de la mise en place de ces commissions et de leur bon fonctionnement.

Fait et délibéré les jour mois, an que dessus

Pour copie conforme,

Le Maire,

Sébastien Bataille

Mr le Maire rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois après sa publication et son caractère exécutif.

Délibération : ajournée

Délibération nomination d'un élu pour la Commission de contrôle (N° DE\_020\_2026)

Monsieur le Maire rappelle que cette commission est essentielle au bon fonctionnement des listes électorales de la Commune.

Elle se réunit une fois par an pour examiner les réclamations et les mouvements sur ces mêmes listes.

Elle est composée de 3 membres :

-un conseiller élu; Claude LELEU

-un représentant du Tribunal

-un représentant du Préfet

Monsieur le Maire organise un tour da table afin de recevoir les candidatures.

X se présente, le Conseil Municipal avec X voix Pour approuve cette nommiantion et charge Monsieur le Maire d'en informer les services compétents.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Sébastien BATAILLE.

Mr le Maire rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois après sa publication et son caractère exécutif.

Délibération : ajournée

Délibération nomination des délégués à Gironde Ressources (N° DE\_018\_2026)

**Délibération de désignation des représentants siégeant auprès de l'Assemblée**

## **Générale de L'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »**

**Vu** l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

**Vu** la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

**Vu** les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

**Vu** le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 1 Avril 2026 approuvant l'adhésion de la commune/ EPCI à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

**Considérant que** le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

**Considérant que** l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune / EPCI, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- De désigner le Maire (le Président) ou son représentant ainsi que son suppléant pour siéger à l'assemblée générale :

- Mme Véronique DARMAS, en qualité de titulaire
- M. Max VAN DER ZEE, en qualité de suppléant

- D'autoriser Mme/M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération : ajournée

Délibération nomination du délégué et suppléant aux différents syndicats (N° DE\_017\_2026)

Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu'à chaque nouvelle mandature, il est nécessaire de recomposer les représentations la commune aux différents syndicats auxquels elle adhère.

Le Conseil Municipal valide la désignation des représentants de la Commune comme suit :

<b>Syndicats/Associations</b>	<b>Noms Titulaires</b>	<b>Noms Suppléants</b>	<b>Votes</b>
Sivu du Chenil du Libournais	Roger EYMERI	Annie ARAOZ	15 POUR
SIRP Syndicat de regroupement pédagogique	Sébastien BATAILLE, Geneviève MOULINIER, Christine CONILH, Véronique PAILHET, Christine LEGUET		15 POUR
USTOM	Sébastien BATAILLE		15 POUR
Syndicat d'énergie et environnement de la Gironde /SDEEG	élu: Sébastien BATAILLE  délégués à la CLE: Sébastien BATAILLE,  Jean-Yves		15 POUR

	BLANCHIER		
Syndicat des eaux et assainissement Gensac/Pessac	Frédéric MAGNE, Sylvie CRETIONON,	Claude LELEU, Annie ARAOZ	15 POUR
AIPS (association intercommunale de Prévention et Solidarité)	Véronique PAILHET	Annie ARAOZ	15 POUR
Gironde Ressources	Véronique DARMA	Max VAN DER VEE	15 POUR
A.GE.DI	Max VAN DER VEE		15 POUR
CNAS Centre National d'action sociale	Véronique PAILHET	Isabelle DUBERNAT	15 POUR

Le Conseil Municipal charge Mr le Maire d'informer les différents syndicats et associations du résultats de ces désignations.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Sébastien BATAILLE.

Mr le Maire rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois après sa publication et son caractère exécutif.

Délibération : ajournée

Sébastien Bataille  
Président de séance

Geneviève Moulinier  
Secrétaire de séance